

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/07/2026 - 26393 - 2020 B 02051 - 881 556 633 - A26 GRAND OUEST

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A26 GRAND OUEST		406 BOULEVARD JEAN JACQUES BOS CITE NUMERIQUE PORTE 2C 33130 BEGLES	
SIRET	8 8 1 5 5 6 6 3 3 0 0 0 3 3		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	27 155
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐ France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A ☐ Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies ☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐ Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐ Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies ☐ Société d'investissement immobilier cotée ☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater V	
5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES)	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
		Taux d'imposition
6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM)	Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CGIA 9 RUE THEODORE BLANC IMM. LE LAC SUD 33049 BORDEAUX LAC Tél: 05 56 11 89 16	
	Identité du déclarant:
	Date: 15/06/26 Lieu: BORDEAUX
	Qualité et nom du signataire: PIERRE CHAUD Anne Présidente
	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2026	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions										e	
autres que celles visées en (a),										f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.	Rembour-ements.			
								5	6	7	8
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À					0 %		15 %		19 %		
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 406 BOULEVARD JEAN JACQUES BOS		33130 BEGLÈS						
Durée de l'exercice précédent* 12								
Numéro SIRET* 8815663300033			Néant ☐ *					
		Exercice N clos le 31/12/2025						
		N-1 31/12/2024						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *	Frais d'établissement *	AB	60 000	AC	40 000	20 000	20 000	
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	450	AG	400	50	200	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	23 800	AU	17 719	6 081	527	
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW				
	Participations	CS	37 500	CT		37 500	37 500	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU	2 805	CV		2 805	2 805	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts		BF		BG				
Autres immobilisations financières*		BH	4 976	BI		4 976	4 976	
TOTAL (II)		BJ	69 531	BK	18 119	51 413	46 008	
STOCKS *		Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN	60 500	BO		60 500	57 268
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	101 357	BY		101 357	194 655
		Autres créances (3)	BZ	56 478	CA		56 478	36 057
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	2 447	CG		2 447	16 563
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			549	
	TOTAL (III)	CJ	220 782	CK		220 782	305 092	
	COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
		Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
Écarts de conversion actif et différences d'évaluation (VI)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	350 313	1A	58 119	292 195	371 099	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	4 976	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks		Créances				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4 000.....)	DA	4 000	4 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	25 560	25 560
	Report à nouveau	DH	58 622	34 795
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(33 168)	23 828
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	55 014	88 182
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	4 730	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Instruments financiers à terme	DI	27 732	42 392
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 539	39 560
	Dettes fiscales et sociales	DY	113 714	148 154
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	39 465	52 811
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	237 180	282 917
	Écarts de conversion passif * et différence d'évaluation (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	292 195	371 099
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	237 180	282 917
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { Biens* Services*	FD		FE		FF	
		FG	702 871	FH		FI	813 682
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	702 871	FK		FL	813 682
	Production stockée*					FM	32 268
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions* (9)					FP	14 084
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles					FI	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	860 035
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	158 699
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 671
	Salaires et traitements*					FY	430 501
	Cotisations sociales (10)					FZ	173 035
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immo. - dotations aux amortissements* (14) - dotations aux dépréciations					GA	25 141
						GB	
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI	
	Autres charges (12)					GE	25 776
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)					GF	823 824
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	36 211
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	20 000
	Reprises sur dépréciations					GM	
	Différences positives de change					GN	87
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	87
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 527
	Différences négatives de change					GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	4 527
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 440)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	31 771

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
Dossier N° A26GO en Euros

CGIA

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cépad Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)			HD	6 654
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter- 7) (VIII)			HH	5 877 9 113
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(5 877) (2 459)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	5 485
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	728 793 866 777
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	761 961 842 949
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(33 168) 23 828
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2)	{	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	{	- Crédit bail mobilier *	HP	5 087 4 168
		- Crédit bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	12 476 25 776
(13)	Dont primes et cotisations sociales professionnelles		A8	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A11	dont cotisations Madelin	A10
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

RENVOIS

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST										Néant		*
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	60 000		D8			D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	450		KE			KF	
CORPORELLES	Terrains				KG			KH			KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9		KJ			KK			KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1		KM			KN			KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP			KQ			KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS			KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV			KW			KX		
		Matériel de transport *		KY			KZ			LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	19 113		LC			LD	6 648	
	Emballages récupérables et divers *		LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI			LJ	
	Avances et acomptes				LK			LL			LM	
	TOTAL III				LN	19 113		LO			LP	6 648
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M			8T
Autres participations				8U	37 500		8V			8W		
Autres titres immobilisés				IP	2 805		IR			IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	4 976		IU			IV		
TOTAL IV				LQ	45 281		LR			LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	124 844		ØH			ØJ	6 648	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ			DØ	60 000	D7	60 000	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV			LW	450	IX	450	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX			LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD			ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG			MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ			MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM			MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP			MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 961	MT	23 800	MU	23 800		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			NA		NB		
Avances et acomptes		NC		ND			NE		NF			
TOTAL III		IV		NG	1 961	NH	23 800	NI	23 800			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU			M7		ØW		
	Autres participations		IO		ØX			ØY	37 500	ØZ	37 500	
	Autres titres immobilisés		II		2B			2C	2 805	2D	2 805	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E			2F	4 976	2G	4 976	
	TOTAL IV		I3		NJ			NK	45 281	2H	45 281	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 961	ØL	129 531	ØM	129 531			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CGIA

Exercice N, clos le : [3 1 1 2 2 0 2 5]

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice {(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)}
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☐ ***CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement		CY 40 000	EL 20 000	EM	EN 60 000
Fonds commercial		RE	RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE 253	PF 150	PG	PH 403
TOTAL I		RK 40 253	RM 20 150	RN	RO 60 403
Terrains		PI	PJ	PK	PL
	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW	PX	PY
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB	QC
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	QF	QG
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 18 856	QM 958	QN 1 961	QO 17 853
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
	TOTAL II	QU 18 856	QV 958	QW 1 961	QX 17 853
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN 59 109	QP 21 108	QQ 1 961	QR 78 256

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL III							
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

C'GIA

Désignation de l'entreprise <u>SAS A26 GRAND OUEST</u>								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		O2		O3		O4		O5	
		9U		9V		9W		9X	
		O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises {	- d'exploitation	UE		UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	4 976	UV	4 976	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	101 357		101 357			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	4 658		4 658			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC	30 000		30 000			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	21 820		21 820			
	Charges constatées d'avance				VS						
	TOTAUX				VT	162 811	VU	162 811	VV		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	32 462		32 462						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	51 539		51 539						
Personnel et comptes rattachés		8C	24 910		24 910						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 833		37 833						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	49 258		49 258						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 713		1 713						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	17 236		17 236						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	22 229		22 229						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	237 180	VZ	237 180						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	5 087	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	356	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 2 2 0 2 5										
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WA			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE	136				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	136							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										Y7			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %							I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							WN					
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)										XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW		WQ	5 877			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
										TOTAL I	WR	6 013		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE								WS	33 168	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A		WW	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												XB	
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.												I6	
	Majoration d'amortissement *												WZ	
Mesures d'incitation à l'investissement	France Ruralités Revitalisa-tion(FRR)(44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XA				
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		ZX				
	Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		ZY				
			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		XD				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)												XF	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XS				
Deduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												XG		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	33 168		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI					XJ	27 155				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL										
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN					XO	27 155				

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise :

SAS A26 GRAND OUEST

31/12/2025

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A26 GRAND OUEST</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	27 155	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	27 155	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	30 254	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A26 GRAND OUEST</u>										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	34 795	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	23 828		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE	.		Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	OF	58 622		Report à nouveau		ZG	58 622						
										TOTAL II		ZH	58 622	
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)														
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :														
Exercice N-1 :														
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	20 025		26 326						
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	70 904		68 632						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 640		2 750						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				VV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	61 326		60 992						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	154 895		158 699						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW									
	- dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	ZS			9Z	8 482		10 671						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	8 482		10 671						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	(16 806)		9 430						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	2 700		(192)						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2025)*				OB									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%					
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art 38 II de l'ann. III au C.G.I.)				ZR	Si oui cocher 1 Sinon 0	0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL						
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO						
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ									
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social				JQ									
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social				JR									
	Revenu brut social (si le montant est négatif)				JS									
	Revenu brut social (si le montant est positif)				JT									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(A)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)				(B)	(ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise SAS A26 GRAND OUEST

Neant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST					Néant ☐				
Exercice ouvert le : 01/01/2025			et clos le : 31/12/2025		Durée en nombre de mois		1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS									
Effectif moyen du personnel *							YP	0	
dont apprentis							YF		
dont handicapés							YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale							RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE									
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE									
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises							OA	702 871	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées							OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante							OL		
TOTAL 1							OX	702 871	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée									
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante							OH	2 614	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation							OE		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial							OF		
Variation positive des stocks							OD	3 232	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation							XT		
TOTAL 2							OM	5 847	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)									
Achats							ON	26 588	
Variation négative des stocks							OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances							OR	52 317	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée							OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)							OW	12 479	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée							OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois							O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante							OY		
TOTAL 3							OJ	91 384	
IV- Valeur ajoutée produite									
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)							OG	617 334	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises									
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)							SA	617 334	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE									
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE									
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case					EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)					GX	702 871	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					HX				
Période de référence					GY	01/01/2025	GZ	31/12/2025	
Date de cessation					HR				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128									
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs									

Cepul Quidan

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 8 8 1 5 5 6 6 3 3 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A26 GRAND OUEST

ADRESSE (voie) 406 BOULEVARD JEAN JACQUES BOS CITE NUMERIQUE PORTE 2C

CODE POSTAL 33130 VILLE BEGLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5		Total des lignes P3 + P4	P6	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

Titre (2)	Nom de famille	Prénom(s)	Nom d'usage	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A26 GRAND OUEST

ADRESSE (voie)

406 BOULEVARD JEAN JACQUES BOS CITE NUMERIQUE PORTE 2C

CODE POSTAL

33130

VILLE

BEGLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SAS A26 GRAND OUEST
Au capital de 4000 €
Siège social : 406 Boulevard Jean-Jacques Bosc 33130 BEGLES
881 556 633 RCS Bordeaux

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE du 01/01/2025 au 31/12/2025

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L227-9 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les opérations de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Activité de la société au cours de l'exercice.

L'exercice social a été d'une durée d'exploitation de 12 mois.

Les indicateurs sur l'exercice social du 01/01/2025 au 31/12/2025 sont les suivants :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 702 871.11 euros contre 813 682.38 euros en 2024 soit une perte de 13.62%

La charge de personnel s'élève à 574 457.49 € contre 603 536.60 € euros en 2024 (salaires et charges sociales incluses) soit une diminution de – 4.81 %.

La dotation aux amortissements s'est élevée à 1 243.24 € contre 25 140.53 € en 2024 soit une diminution de 95%

Le résultat d'exploitation est positif de 36 211.27 € en 2024 contre 41 728.57 € en 2023 soit une diminution de 13 %

Le Résultat financier s'est élevé à + 15 549.39 € en 2025 contre 4 439.91 € en 2024.

Le Résultat exceptionnel est de 5 877 € en 2025 contre de – 2 458.55 € en 2024.

L'agence dégage une perte comptable 2025 de 33 167,73 €.

L'impôt sur les sociétés est de 0 en 2025 contre 5 485 € en 2024.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

L'activité 2025 a fortement diminué en fin d'année dans un contexte économique particulièrement défavorable dans le domaine de la construction, dû aux échéances d'élections municipales, qui a stoppé certains projets, et de la crise économique qui retarde les investissements.

En 2026, le ralentissement s'est fait sentir jusqu'à la fin du premier trimestre. Une légère reprise de l'activité sur le deuxième trimestre s'est fait sentir, et devrait se poursuivre sur le deuxième semestre 2026..

Les perspectives d'activité en 2026 sont encourageantes, bien que les incertitudes sur certains dossiers en cours, permis de construire et financement des projets par des clients privés maintiennent un risque et des retards dans l'avancement des projets.

L'activité en marchés publics étant en diminution, nous recherchons une diversification sur le secteur privé, notamment industriel, avec en parallèle, une réduction des frais généraux. Des suppressions de postes ont été actées sur le deuxième trimestre pour réduire les charges de fonctionnement.

Un poste d'architecte ayant démissionné fin 2025 n'a pas non plus été remplacé.

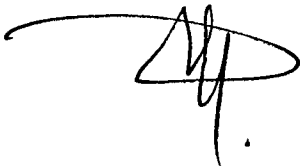



Conclusion :

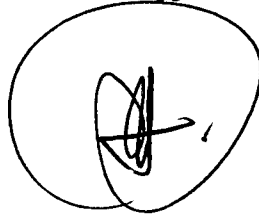
La situation de A26 Grand Ouest est en diminution sur l'année 2025, et le contexte actuel demande une grande vigilance sur la gestion et la fiabilité économique des clients pour maintenir l'équilibre de la société en 2026.

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recueilleront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus à votre Présidente de sa gestion pour l'exercice écoulé.

La Présidente,
Anne Piéchaud

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a vertical stroke on the right.

Le Directeur Général,
Patrick Baggio

A handwritten signature in black ink, enclosed within a large, hand-drawn oval. The signature itself is a complex, stylized mark.

SAS A26 GRAND OUEST
Au capital de 4 000 €
Siège social 406 Boulevard Jean-Jacques Bosc 33130 BEGLES
RCS BORDEAUX : 881 556 633

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le quinze Juin de l'an deux mille vingt-six à 10h00
Les associés se sont réunis au 406 Boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles
En assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Patrick BAGGIO propriétaire de 200 parts
Madame Anne PIECHAUD propriétaire de 200 parts

Soit un total de parts présentes ou représentées de 400 sur les 400 composant le capital social.

Madame Anne PIECHAUD préside la séance en sa qualité de Présidente

La présidente dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés, plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et qu'ils ont eu la possibilité pendant cette période de poser toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025
- Quitus à la Présidente Anne PIECHAUD sur la gestion de l'exercice 2025
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce,

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes, quitus à la Présidente

L'assemblée des associés après avoir entendu la lecture du rapport de La Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, les approuvent tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, Il donne à la Présidente quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.



AGO 15 06 2026

Deuxième résolution : Affectation du résultat 2025

L'assemblée des associés constate un résultat net déficitaire : - 33 167.73 euros
et décide d'imputer le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Compte « Report à nouveau débiteur » = - 33 167.73 euros

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Rémunération de la Présidente et Directeur général au titre de leurs fonctions

L'assemblée approuve les rémunérations de la Présidente et du Directeur Général au titre des mandats sociaux sur l'exercice 2025

Les rémunérations de l'exercice 2025 est reconduite pour le premier semestre 2026, et pourra être revalorisée à l'issue du bilan du premier semestre.

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : diminution charges de personnel

Un salarié parti en décembre 2025 n'a pas été remplacé.

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : conventions réglementées

L'assemblée générale après avoir entendu les informations communiquées par la présidente sur les conventions visées à l'article L.225-33 du code de commerce, approuve lesdites conventions.

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité

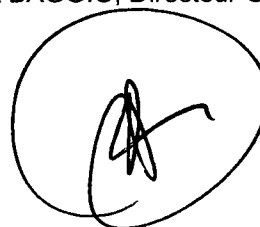
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11 h 45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés et la Présidente.

Anne PIECHAUD, Présidente, associée

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' and 'P' intertwined, with a horizontal line extending to the left.

Patrick BAGGIO, Directeur Général, Associé

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'B' and 'G' inside a large, hand-drawn oval.

SAS A26 GRAND OUEST
au capital de 4 000 €
Siège social : 335 RUE Georges BONNAC 33000 Bordeaux
RCS Bordeaux : 881 556 633

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/06/2026

Première résolution : Approbation des comptes, quitus à la Présidente

L'assemblée des associés après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 les approuvent tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux gérants quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Deuxième résolution : Affectation du résultat 2025

L'assemblée des associés constate un résultat déficitaire de : - 33 167,73 €
et décide d'imputer le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

Compte 119 000 « Report à nouveau » : - 33 167,73 €

Troisième résolution : Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants de 2025 est maintenue en 2026. Elle pourra être réévaluée sur le deuxième semestre en fonction des résultats.

Quatrième résolution : Conventions réglementées

Approbation des conventions règlementées visées à l'article L225-33 du code de commerce

Anne PIECHAUD
Présidente, Associée

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards.

Patrick BAGGIO,
Directeur général, Associé

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' with a horizontal line extending to the right and a vertical line extending downwards, all enclosed within a circular loop.